POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'association nationale des élus de la montagne
n° 246
février 2014 - 5,50 €

L'ÉLEVAGE : UNE PRIORITÉ !

ESF

Les amendements montagne adoptés dans le projet de loi d'avenir agricole

◀ La proposition de loi sur les moniteurs de ski sur les rails

L'ANEM a 30 ans !

◀ Entretien avec deux anciens présidents : Jean Briane et Augustin Bonrepaux

NUMÉRO
246
FÉVRIER 2014

À LA UNE : Le choix d'un rééquilibrage des crédits en faveur de l'élevage dans la répartition des 64 milliards des aides de la politique agricole commune pour la période 2014-2020, et le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, valorisent l'importance et les vertus de l'activité pastorale, facteurs essentiels de la protection des milieux naturels mais aussi de la vitalité des territoires ruraux.

Photo : CORAM

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

Assemblée nationale 2013

LA TÉNACITÉ COMME ATOUT

« La persévérance est une vertu que les montagnards connaissent bien. C'est une pratique obligée de l'ANEM dans les actions que nous menons au quotidien pour atteindre des résultats tangibles.

Le travail législatif et réglementaire vient régulièrement nous rappeler sa nécessité. J'en veux pour preuve l'escamotage récent du Haut conseil des territoires, ou encore l'application qui est faite, très souvent en dépit du bon sens, de l'exception montagne dans le projet de redécoupage des cantons.

Mais l'Association est également à l'origine de belles victoires : les nombreux amendements qui ont été adoptés dans le projet de loi d'avenir agricole, qui rendent les enjeux de l'agriculture de montagne à la fois visibles et prioritaires, ou encore ceux, peut-être plus modestes mais tout aussi fondamentaux, obtenus dans le projet de loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR), sans oublier la proposition de loi relative à la réduction d'activité des moniteurs de ski, entièrement portée par les élus de la montagne. Des résultats qui n'auraient pu exister sans leur pugnacité.

C'est pour cela que nous sommes plus que jamais déterminés à persévérer pour défendre les propositions qui nous tiennent à cœur et qui, pour de mauvaises raisons, n'ont pu aboutir jusqu'à présent, car de cette ténacité dépendront en grande partie notre avenir et celui de nos territoires. »

SOMMAIRE

7 **DOSSIER**

La priorité enfin donnée à l'élevage

- Repères
- Un bol d'air pour l'élevage
- Tribune à Jean-Luc Chauvel
- Les parlementaires de l'ANEM ont été entendus
- Questions à Jean-Paul Amoudry
- « Un risque de prédation, chaque jour et chaque nuit »
- L'élevage, richesse de la montagne
- La loi pastorale de 1972
- La convention de Berne
- Le collectif des races locales de massif (CORAM)

3 **ACTUALITÉ**
Vincent Peillon réaffirme ses engagements sur le calendrier scolaire
Didier Migaud devant le comité des finances locales
Projet de loi d'avenir : les élus de montagne sont entendus
Le débat sur la loi ALUR progresse
Un bon début de saison

4 **L'ENTRETIEN AVEC DEUX ANCIENS PRÉSIDENTS**
Jean Briane et Augustin Bonrepaux

6 **ACTUALITÉ DES MASSIFS**

12 **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
Audition de l'ANEM par la mission parlementaire sur les ZRR
L'arrêté sur le calendrier scolaire 2014-2017 est paru

13 **TOURISME**
Audition de l'ANEM sur la proposition de loi sur les moniteurs de ski
Premières réunions des groupes de travail des Assises du tourisme

14 **ÉCHOS DU PARLEMENT**
Inégalités de la loi Littoral entre les milieux maritimes et lacustres
Rythmes scolaires dans le premier degré en zone de montagne

15 **VIE DE L'ANEM**
Les dates
L'ONF en visite à l'ANEM
Une convention nationale pour la sécurité des remontées mécaniques
L'élu du mois : Jacques Larrochette, maire de Saint-Forgeux (Rhône).

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : février 2014

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Vincent Peillon réaffirme ses engagements sur le calendrier scolaire devant les élus de la montagne

Suite aux multiples réactions relatives au projet de calendrier scolaire 2014-2017, un nouvel agenda a été présenté le 16 janvier dernier au Conseil supérieur de l'éducation.

Le premier projet de calendrier triennal présentait deux écueils : des vacances de printemps trop tardives, et le retour, pour le calendrier 2016-2017, de vacances scolaires en semaines fractionnées. Dénoncés à de nombreuses reprises, ces choix impactent de manière importante la vie économique de la montagne et notamment la composante essentielle, le tourisme.
Les nouvelles propositions reprennent les annonces de Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, lors de sa rencontre avec les élus de montagne *(voir « PLM » n°245)*. Elles concernent le calendrier 2016-2017 avec un retour des vacances de Noël en semaines pleines et des vacances de printemps décalées d'une semaine, avec la fin des vacances de printemps le 9 mai, à la place du 15 mai, toutes zones comprises.
Si Conseil supérieur de l'éducation a rejeté le nouveau projet de calendrier, son avis n'est que consultatif. La veille, lors de la séance des questions au gouvernement, en réponse à Sophie Dion, députée de Haute-Savoie, le ministre a rappelé que le nouveau calendrier triennal intégrera les modifications annoncées. Il a également précisé qu'il est disponible pour engager des négociations sur les vacances de printemps à partir de 2015.

Le premier président de la Cour des comptes devant le comité des finances locales

Suite au premier rapport de la Cour des comptes sur les finances locales publié à l'automne dernier, le comité des finances locales (CFL) a invité Didier Migaud, premier président, à le présenter le 21 janvier. Il a rappelé devant les membres du CFL les grandes lignes du rapport, avant de répondre à de nombreuses questions.

Si les finances locales sont globalement saines, Didier Migaud considère que les collectivités locales devraient mieux maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et notamment celles de personnel.
Quatre grandes préconisations ont été avancées : la mutualisation des moyens entre collectivités, la clarification des compétences entre elles mais aussi avec l'Etat, la simplification de l'organisation territoriale, et le renforcement de la péréquation.
Des sujets ont fait consensus auprès des élus – très présents –, tels que le renforcement de la péréquation, la clarification des compétences, ou encore le renforcement de la mutualisation des moyens lorsque celle-ci est raisonnée et contrôlée.
Par contre, les élus ont regretté que le rapport puisse suggérer que les collectivités locales ne font pas d'efforts. Ils ont également insisté sur le fait que la hausse des dépenses de fonctionnement est souvent la conséquence de réformes législatives qui opèrent des transferts de compétences ou en créent des nouvelles. La pérennisation de ces rencontres a été proposée, Didier Migaud étant favorable à leur renouvellement lors de la publication des prochains rapports.
André Laignel, président du CFL, a également annoncé la saisine du Premier ministre pour faire « des propositions de modernisation de la fiscalité locale ». Le calendrier et la méthode des travaux seront abordés lors de la prochaine séance, le 11 février.

PROJET DE LOI D'AVENIR : LES ÉLUS DE MONTAGNE SONT ENTENDUS

A l'issue de la première lecture à l'Assemblée du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, plusieurs amendements proposés et soutenus par les élus de la montagne ont été adoptés. Ceux-ci viennent combler en bonne partie les deux lacunes du texte qu'ils avaient soulignées lors de leur audition par le rapporteur le 13 novembre 2013, à savoir le positionnement de la montagne et de l'élevage dans le nouveau cadre de la politique agricole nationale, et l'affirmation des missions d'intérêt général assumées par la forêt en matière de prévention de risques naturels.
Grâce à une préparation très en amont et une concertation avec les cabinets des ministères concernés (Ecologie et Agriculture), tous ces amendements ont pu être d'autant plus facilement adoptés qu'ils ont bénéficié de l'avis favorable du gouvernement. Ce qui a même permis à ce dernier de reprendre à son compte la proposition d'aménagement à la spécificité montagne de la surface minimale d'aménagement que les parlementaires ne pouvaient déposer eux-mêmes, du fait de l'article 40 interdisant d'accroître la dépense publique.
Plus de détails sur la teneur de ces amendements dans le dossier, en page 9.
Le communiqué de presse est également en ligne sur www.anem.org

LE DÉBAT SUR LA LOI ALUR PROGRESSE

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a été adopté en deuxième lecture à l'Assemblée le 16 janvier, puis au Sénat le 31 janvier.
A l'issue de la première lecture du texte, le seul angle subsistant pour l'amender sur la montagne était celui du rétablissement de la dérogation en faveur de celle-ci. Il était également important que la péremption, après neuf ans, des zones à ouvrir à la construction, qui figurait dans le texte initial du projet de loi et que les députés avaient modérée, ne soit pas réintroduite. Sur chacun de ces points, les attentes des élus de montagne peuvent être considérées comme satisfaites.
De plus, un amendement soutenu par le président de la Commission des affaires économiques, François Brottes, a été adopté, permettant de construire sur des terrains en friches depuis plus de dix ans. Le texte voté par le Sénat le 31 janvier a quelque peu modifié ces dispositions. Par ailleurs, les sénateurs ont rétabli la minorité de blocage votée en première lecture, permettant aux communes de s'opposer au transfert de la compétence d'urbanisme. La commission paritaire, qui doit se réunir le 11 février, ou à défaut l'adoption définitive par l'Assemblée nationale qui suivra, devrait leur donner leur rédaction définitive.

DR

François Brottes a défendu un amendement autorisant la construction sur des terres en friches.

UN BON DÉBUT DE SAISON

Malgré des chutes de neige précoces et des ouvertures dès novembre dernier dans quasiment tous les massifs, les stations françaises ont enregistré au 9 janvier une baisse globale d'activité de 5 % par rapport à la saison 2012-2013.
Il faut néanmoins relativiser ce recul (qui n'a pas affecté les stations pyrénéennes), compte tenu du caractère exceptionnel de la dernière saison, et plutôt retenir que la fréquentation de ce début de saison est de 10 % supérieure à la moyenne des quatre derniers exercices sur la même période.

MORAINE/FOTOLIA.COM

La fréquentation des stations reste élevée malgré une baisse légère par rapport à l'an dernier.

Jean Briane et Augustin Bonrepaux

« Si l'ANEM n'existait pas, il faudrait la créer »

Pour le trentième anniversaire de l'Association, la rubrique «L'Entretien du mois » est consacrée aux anciens présidents de l'ANEM. Cette série d'entretiens, qui s'achèvera en octobre avec le président fondateur, Louis Besson, commence ce mois-ci avec Jean Briane, qui développa de façon spectaculaire l'assise des adhérents de l'Association, et Augustin Bonrepaux, qui en fit une autorité reconnue en matière de finances locales.

PLM : Quels sont vos meilleurs souvenirs en tant que présidents de l'ANEM ?

Jean Briane : Je n'ai que de bons souvenirs. D'abord, j'ai été, avec d'autres, à l'origine de la création de l'Association. Cela répondait à un besoin, mais au départ, nous ne savions pas si nous serions suivis. Lorsque l'on prend une initiative et que cela marche, on est évidemment satisfait. Ce fut juste après la promulgation de la loi Montagne. Nous sentions bien que les zones de massif avaient besoin d'une dynamique particulière. Il ne fallait pas attendre les bons services des gens de la plaine : nous devions nous mobiliser.

Augustin Bonrepaux : La loi Montagne est notre première et notre plus belle réussite. C'est un souvenir inoubliable. A l'initiative de Louis Besson, j'avais participé à la commission d'enquête préalable et, à cette occasion, j'ai pris part à des réunions dans tous les massifs. J'ai découvert les problèmes et cherché les solutions.

Je ne voudrais pas oublier que c'est l'ANEM qui a donné l'impulsion pour aboutir à la création de l'Association européenne des élus de la montagne (AEM). C'était également une idée de Jean Briane, lequel estimait que la politique européenne était trop importante pour que les montagnes restent à l'écart.

J'ai été le premier président de cette association. Cela reste aussi une grande satisfaction.`

PLM : Comment s'est passée la conquête des adhérents ?

J.B. : J'avais milité à la JAC (Jeunesse agricole catholique). Cette expérience m'a servi quand il m'a fallu prendre mon bâton de pèlerin pour aller expliquer pourquoi nous avions créé l'ANEM. J'ai multiplié les réunions : commune par commune. La demande était forte et l'adhésion fut immédiate. Les problèmes économiques et politiques existaient et la montagne devait entrer dans le monde moderne.

A.B. : A l'époque, la montagne touchait le cœur des Français et de leurs députés. Notre démarche était donc très soutenue et nous étions très mobilisés. Aujourd'hui, chaque président de l'ANEM continue de faire le tour de France des massifs afin d'expliquer et de convaincre qu'il faut se rassembler pour faire progresser la politique de la montagne et favoriser son développement. Mais, dans cette période où notre pays a tant de préoccupations, il est plus compliqué de faire prendre conscience des difficultés de la montagne, car il y en a tellement d'autres ailleurs, dans certaines banlieues, notamment.

PLM : Comment avez-vous fait vivre la loi Montagne ?

J.B. : Nous nous sommes mis au boulot. On a fait de la sensibilisation et on a créé notre association. Nous avons été épaulés par les agriculteurs eux-mêmes, par les collectivités territoriales, les conseils généraux, les maires, et puis tout le monde s'y est mis. Notre action de vulgarisation avait convaincu les élus de la montagne de la nécessité de nous suivre.

A.B. : En créant l'Association nationale des élus de la montagne, nous avons pu en assurer le suivi et les évolutions nécessaires. Aujourd'hui, en France, on essaie de développer la coopération intercommunale et cela paraît tout à fait normal, mais il faut se souvenir que la première idée en a été lancée en 1988 par l'ANEM, pour laquelle l'avenir de la montagne passait par la coo-

Jean Briane :

« Les montagnards, plus que les autres, ont besoin de s'engager à corriger les erreurs de la société actuelle. »

Jean Briane

Augustin Bonrepaux

Jean Briane a été député de la première circonscription de l'Aveyron de 1971 à 2002 et président de l'ANEM de 1986 à 1988. Augustin Bonrepaux est président du conseil général de l'Ariège. Il fut député de l'Ariège de 1981 à 2007, et président de l'ANEM de 1988 à 1990 et de 1992 à 1994.

Jean Briane

À L'ORIGINE DE L'HABITAT RURAL

Quatrième d'une famille de sept enfants, de parents petits paysans, Jean Briane, dès l'enfance, s'est montré exemplaire. En 1942, son père tombe gravement malade. Le jeune garçon doit alors renoncer à ses études secondaires. Il n'a que douze ans, mais reste à la maison pour aider sa mère. Il fait face aux difficultés et fréquente une maison familiale d'apprentissage. A la Libération, il s'organise un plan travail-études et étudie par correspondance. Quand il entre dans la vie active dans le milieu associatif local, il a 21 ans. Des responsabilités lui sont vite confiées. Une étude en ayant fait ressortir les difficultés du secteur, il crée la Fédération nationale de l'habitat rural (FNHR) avec le soutien des organisations agricoles et du conseil général.

LA POLITIQUE COMME UN SERVICE

« Je ne voulais pas faire de la politique, mais Raymond Bonnefous, un Aveyronnais, homme de très grande qualité, président du conseil général de l'Aveyron et maire de Rodez, m'a demandé de m'engager. Comme je ne le voulais pas, il m'a dit : "Jean, je ne vous demande pas de faire de la politique politicienne, je vous demande un service." Je ne pouvais pas le lui refuser mais je n'ai pas adhéré aux dogmes de l'époque. Ni socialisme ni libéralisme, je me suis retrouvé centriste sans le savoir, proche de Jean Lecanuet. »
Jean Briane a été élu député à sept reprises, mais il a renoncé à se représenter en 2002 : « Il faut savoir partir », tranche-t-il.

Augustin Bonrepaux

LA MONTAGNE, TREMPLIN POLITIQUE

Pour Augustin Bonrepaux, professeur certifié de physique-chimie, la montagne est toute sa vie. Il y est né et il y vit. Il habite à Orlu, en Ariège, à 850 m d'altitude. «C'est mon amour de la montagne qui m'a amené à entreprendre une carrière politique. Un ami m'a dit : "Il faudrait que tu t'investisses pour défendre la montagne." » Il n'est pas très enthousiaste à l'idée de passer plusieurs jours chaque semaine à Paris, loin de ses sommets. Mais il se sent investi d'une mission. Le député de l'Ariège fera des allers-retours pendant trente ans. Dès que possible, la montagne le rappelle, avec ses bons et ses mauvais jours. A l'automne dernier, en chassant l'isard, Augustin Bonrepaux a fait une chute de 40 m. Il restera immobilisé durant trois mois, mais il est maintenant pleinement rétabli.

DEUX FOIS PRÉSIDENT DE L'ANEM

Augustin Bonrepaux est le seul à avoir assumé la présidence de l'ANEM à deux reprises. « La première fois, c'est mon ami Jean Briane qui a beaucoup insisté pour que je devienne son secrétaire général, explique-t-il. Tout naturellement je lui ai succédé à la présidence, puisque c'est la règle dans notre association. La seconde fois, en 1992, le secrétaire général de l'époque, Jean Valroff, nous a annoncé qu'il ne serait pas candidat aux élections législatives de mars 1993, et il estimait que le président de l'Association devait absolument être un député. La période était très difficile pour le parti socialiste. Voilà comment j'ai été amené à assumer un second mandat de président de l'ANEM. »

pération intercommunale. Il faut continuer à rendre hommage aux élus de la montagne qui ont obtenu cette solidarité rurale.

PLM : Quels sont les grands défis auxquels l'ANEM devra faire face au cours des prochaines années ?

J. B. : La montagne est la même physiquement, mais elle est très différente de ce qu'elle était sur le plan des réalités humaines et économiques. Elle n'échappe pas aux problèmes généraux de l'évolution actuelle du pays. Beaucoup de corporatismes négatifs se sont développés. Les montagnards, plus que les autres, ont besoin de s'engager à corriger les erreurs de la société actuelle. A cet égard, le rôle de l'ANEM est fondamental. Il est d'ailleurs beaucoup plus difficile aujourd'hui de faire vivre ce type d'association parce que les gens sont devenus moins solidaires.

Nos élus doivent donc toujours mener de nouveaux combats et trouver de nouveaux arguments. Le premier défi à relever est de maintenir des activités et des hommes dans nos montagnes : emplois, activités économiques et bonne rémunération du travail. Toutes les initiatives possibles doivent être prises en faveur de l'agriculture qui est l'activité de base, mais aussi de l'artisanat ou du tourisme. L'arrivée de nouvelles populations dans nos massifs est à ce prix.

A. B. : Nous sommes également placés devant des problèmes de société, que je qualifierais parfois de « fantaisies de société » et qui risquent de créer beaucoup de difficultés aux activités de la montagne ou de les faire disparaître. Je veux parler, en particulier, de la façon dont est gérée la présence des prédateurs. Quand je vois que pour certains l'intérêt de la montagne est qu'il existe des ours et des loups, je dis qu'on ne se préoccupe pas du tout de la vie de la montagne, ni des hommes et des femmes qui y vivent.

Perdure, en outre, une grande injustice en matière de communication, de télévision, de réseaux téléphoniques, de fibre optique… Les communes et les départements doivent donc suppléer l'Etat mais sans en avoir les moyens nécessaires. Autre problème : le courrier. Il arrive que, pendant deux jours, il ne soit plus distribué. Autrefois, quelles que soient les intempéries, le facteur passait. Pour toutes ces raisons, il arrive aux élus de l'ANEM d'être parfois en forte opposition avec les gouvernements qui se succèdent. Mais ils ne renoncent jamais, se réunissent, définissent des stratégies dans l'objectif de toujours faire progresser la politique de la montagne.

Tout ce vécu m'amène à affirmer que, sans notre association, il y aurait une régression énorme de la politique de la montagne.

Augustin Bonrepaux :
«Sans notre association, il y aurait une régression énorme de la politique de la montagne.»

PLM : Qu'attendez-vous des dirigeants actuels et futurs de l'ANEM ?

J. B. : Tous les montagnards doivent se souvenir du travail formidable qui a été réalisé depuis trente ans avec, à la clé, des avancées considérables. C'est la raison pour laquelle, sans doute, l'ANEM est toujours vivante et toujours active. Elle est devenue incontournable. Si elle n'existait pas, il faudrait la créer. Les montagnards doivent comprendre que notre association a besoin de tous.

A. B. : Je demande seulement à l'ANEM de continuer à travailler dans le même esprit. Comme nous l'avons toujours dit, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, nous avons un seul parti : celui de la montagne. C'est ce que nous défendons et c'est ce qui permet la vie dans nos montagnes.

ALPES : FRANC SUCCÈS POUR LE SALON GRAND SKI À CHAMBÉRY

Le salon Grand Ski, rendez-vous des professionnels du tourisme de montagne, qui a lieu chaque année, s'est déroulé les 21 et 22 janvier à Chambéry, au parc des expositions SavoieExpo. Organisé par l'agence de développement touristique Atout France et ses partenaires, il a été inauguré par Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, en présence de Bernadette Laclais, députée-maire de Chambéry.
Fidèle aux objectifs des Assises du tourisme, le salon a mis l'accent sur la diversification de l'offre touristique. Les 250 entreprises exposantes s'adressaient aux tour-opérateurs du monde entier, venus préparer leur saison 2014-2015. Au total plus de 10 000 rendez-vous d'affaires ont été pris.
Plus d'info : www. grandski.org

DR

DR

L'hôtel A Piattatella, à Monticello (Haute-Corse), 3e hôtel français sur 144 dans le classement annuel du site Internet TripAdvisor.

CORSE : DEUX HÔTELS DISTINGUÉS PAR UN SITE DE VOYAGES

Pour la douzième année consécutive, le site Internet TripAdvisor a distingué 7 123 établissements du paysage hôtelier mondial. Ce classement est déterminé en fonction des millions d'avis et commentaires adressés par les voyageurs sur ce site. Ces mises à l'honneur vont de la catégorie chambre d'hôtes aux hôtels les plus luxueux, en passant par les hébergements familiaux et l'hôtellerie indépendante.
L'Italie se place sur la première marche du podium avec 152 hôtels primés, tandis que la France et le Royaume-Uni font jeu égal avec 144 lauréats pour chacun des pays. A noter que deux établissements indépendants ont été récompensés en Haute-Corse. Il s'agit de l'hôtel A Piattatella, à Monticello, classé 3e hôtel français, et la Demeure Loredana, à Saint-Florent, classée 25e hôtel français de la catégorie.
Vous pouvez retrouver la liste des 7 123 lauréats des Travelers' Choice Hotels 2014 sur www.tripadvisor.fr/TravelersChoice.
Les voyageurs peuvent également échanger sur Twitter avec des lauréats en utilisant le hashtag #travelerschoice.

JURA : UN LOUP APERÇU DANS LE NORD DU DÉPARTEMENT

D'après plusieurs témoignages, l'animal a été aperçu lors d'une battue à gros gibier dans la forêt domaniale de Chaux, mais aussi par plusieurs personnes, non loin de la scierie d'Eclans. La préfecture du Jura a indiqué qu'elle recherchait des éléments confortant sa présence. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) va donc placer des pièges photographiques.
Plusieurs apparitions du loup sont régulièrement constatées, et la confirmation d'une telle présence en saison hivernale tendrait à prouver l'installation durable de l'animal.
Contact : ONCFS, tél. : 03 84 86 81 79

MASSIF CENTRAL : Des péages pour l'A 75 ?

Le plan de relance autoroutier qui devait être soumis à la Commission européenne ce mois-ci prévoit la concession par l'Etat d'une vingtaine de tronçons autoroutiers.
Selon la Confédération générale du travail (CGT) de la Direction interdépartementale des routes du Massif central, l'Etat s'apprêterait à déléguer à des concessionnaires privés la gestion d'au moins deux tronçons de l'A 75 : l'un de 18 km, entre le Brézet et Saint-Amant-Tallende, l'autre de 6 km, entre Clermont-Ferrand et Pont-du-Château.
Les accès autoroutiers à la préfecture régionale d'Auvergne par le sud et à son aéroport deviendraient payants, ce qui ne serait pas sans conséquence sur les flux de transport et l'économie locale.
L'incompréhension est d'autant plus grande que cet équipement est un symbole fort du désenclavement du Massif central et que ces tronçons ont fait l'objet ces quatre dernières années d'importants investissements de sécurisation (murets de béton, caméras de surveillance, fibre optique).
Une pétition contre la concession de l'A 75, mise en ligne depuis le mois de novembre, a déjà recueilli plus de 7 500 signatures, et une journée de mobilisation doit être organisée le 11 février.
Plus d'info : www.mesopinions.com/petition/politique/contre-privatisation-autoroute-a75/11038 en ligne

DR

VOSGES : LES BONBONS AU PIN FONT TOUJOURS RECETTE

Tradition et gestion familiale semblent être les recettes du succès de la Confiserie des Hautes Vosges, une fabrique de sucreries artisanales de trente salariés située à Plainfaing. L'affluence des visiteurs en est la preuve. Une étude de l'Agence de développement de la visite d'entreprise révèle qu'avec 190 000 personnes qui visitent chaque année ses 140 m² d'installations, l'entreprise est devenue le premier site de tourisme industriel de France.
Les propriétaires revendiquent toutefois l'identité artisanale de leur entreprise, privilégiant au maximum les opérations manuelles sur la mécanisation et développant une gamme de bonbons « à l'ancienne », tels que les bonbons bourgeons de sapin, les bergamotes, les bonbons à la violette ou les plaques cassées.
La gourmandise, attisée par la gratuité des visites, dope le chiffre d'affaires puisque celui-ci a progressé de 8 % en 2012 et de 12 % en 2013.
Plus d'info : www.cdhv.fr

DR

DR

PYRÉNÉES : LA MARQUE SAVEURS DES PYRÉNÉES A 30 ANS

L'histoire de l'entreprise Artisans pyrénéens s'appuie sur la création en 1984 d'un groupement de sept petits producteurs motivés par l'envie de faire découvrir leurs produits au-delà des montagnes. Le groupement Saveurs des Pyrénées donne accès à une richesse gastronomique de haute qualité.
Situés tout au long de la chaîne et sur les deux versants du massif, les produits ont été sélectionnés selon trois critères : la proximité, la qualité artisanale issue d'un savoir-faire traditionnel, et le soutien aux petits producteurs. Au-delà de la gastronomie, ces artisans passionnés souhaitent faire connaître l'histoire de leurs petites entreprises, de moins de vingt salariés, qui participent à l'économie de la montagne pyrénéenne.
Fort de son succès, Saveurs des Pyrénées est présent sur de nombreux salons internationaux. Ce groupement réalise aujourd'hui près de 70 % du chiffre d'affaires à l'export.
Contact : info@saveurs.net
tél. : 05 62 20 55 56

Saveurs des PYRÉNÉES

La priorité enfin donnée à l'élevage

C'était une question d'équité, mais pas uniquement. Pour certains éleveurs, c'était la vie ou la mort. Quelques-uns sont partis, abandonnant leurs bêtes, leurs terres et parfois leur raison d'être. D'autres ont ravalé leur rancœur, se sont accrochés, ont serré les dents. Si les annonces de François Hollande, le 2 octobre dernier, au 22e Salon des éleveurs de Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), en faveur d'un rééquilibrage des crédits de la future politique agricole commune pour soutenir l'élevage, n'ont pas dissipé toutes leurs inquiétudes, elles leur ont au moins permis de reprendre espoir. Les élus de la montagne se sont fortement investis sur ce dossier. Ils estiment que ces mesures (rééquilibrage des aides, défense des indemnités compensatoires de handicaps naturels, plan de modernisation des bâtiments d'élevage), et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, sont des avancées aussi légitimes qu'indispensables.

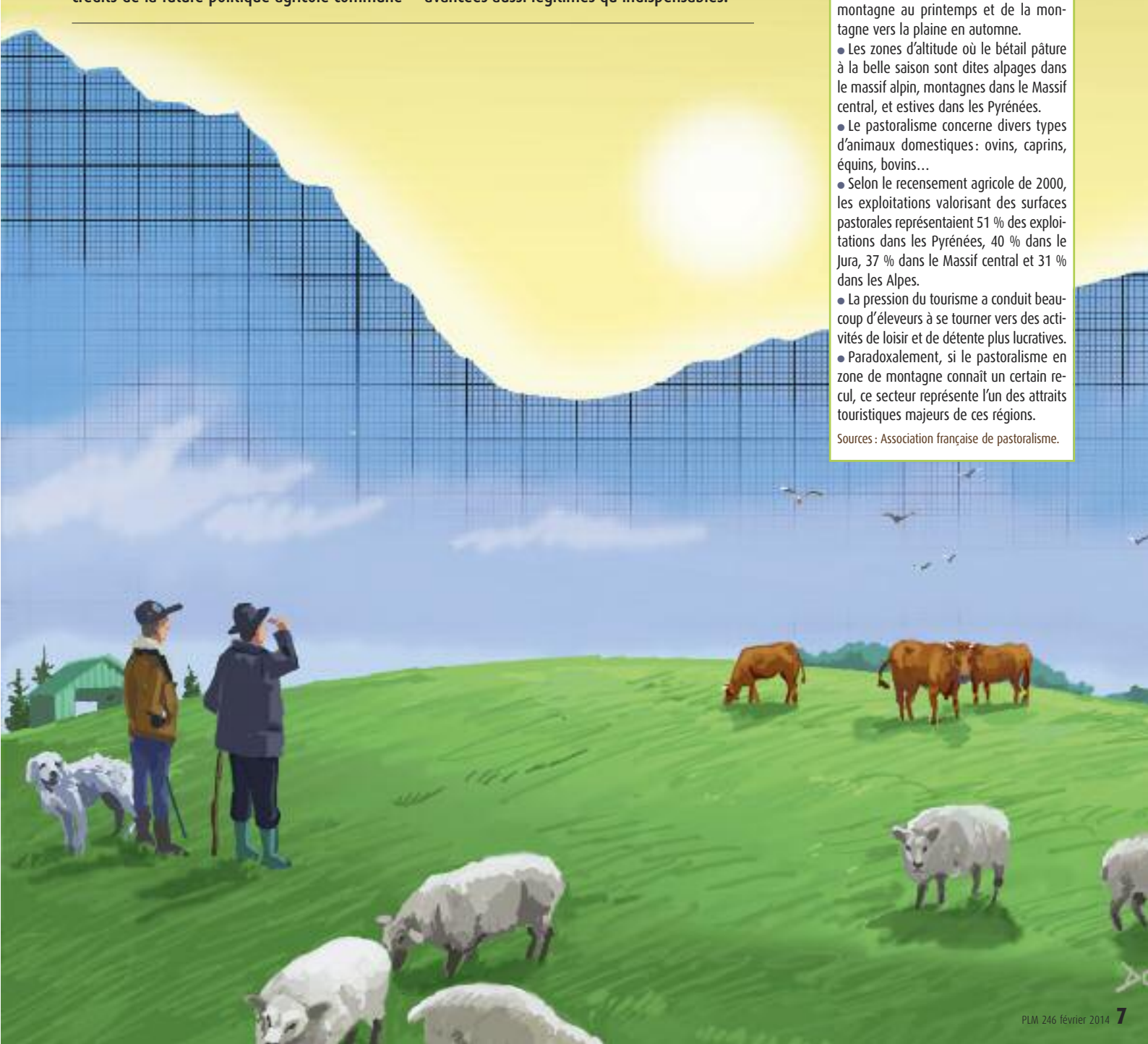

REPÈRES

- Le pastoralisme décrit la relation interdépendante entre les éleveurs, leurs troupeaux de ruminants et leurs biotopes.
- Il regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant par le pâturage extensif – et seulement par le pâturage – les ressources en herbe des espaces naturels pour assurer tout ou partie de l'alimentation des troupeaux.
- L'une des spécificités du pastoralisme est la transhumance qui voit le déplacement ou le transport du bétail de la plaine à la montagne au printemps et de la montagne vers la plaine en automne.
- Les zones d'altitude où le bétail pâture à la belle saison sont dites alpages dans le massif alpin, montagnes dans le Massif central, et estives dans les Pyrénées.
- Le pastoralisme concerne divers types d'animaux domestiques : ovins, caprins, équins, bovins…
- Selon le recensement agricole de 2000, les exploitations valorisant des surfaces pastorales représentaient 51 % des exploitations dans les Pyrénées, 40 % dans le Jura, 37 % dans le Massif central et 31 % dans les Alpes.
- La pression du tourisme a conduit beaucoup d'éleveurs à se tourner vers des activités de loisir et de détente plus lucratives.
- Paradoxalement, si le pastoralisme en zone de montagne connaît un certain recul, ce secteur représente l'un des attraits touristiques majeurs de ces régions.

Sources : Association française de pastoralisme.

Un bol d'air pour l'élevage

Depuis l'annonce par le président de la République du rééquilibrage des crédits (64 milliards d'euros) de la politique agricole commune pour 2014-2020 en faveur de l'élevage, et l'adoption en première lecture, à l'Assemblée nationale, du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, la profession a le sentiment d'être mieux considérée. Un bol d'air pour les éleveurs qui devrait se ressentir dans les travées du Salon de l'agriculture qui se tiendra du 22 février au 2 mars, Porte de Versailles à Paris.

Il était temps. Le soulagement était déjà perceptible après les propos tenus par le président de la République au mois d'octobre à Cournon-d'Auvergne, dans le Puy-de-Dôme. François Hollande avait alors annoncé le rééquilibrage des crédits (64 milliards d'euros) de la politique agricole commune pour 2014-2020 en faveur de l'élevage. « Un milliard d'euros seront réorientés vers les productions animales, avait assuré le chef de l'Etat. Cela devrait permettre d'augmenter le revenu des éleveurs. » Le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll indiquait, de son côté, que des aides, dites « découplées », devraient permettre de cibler les soutiens vers les productions les plus vulnérables.

Le ministre veut aussi aider l'élevage herbager et améliorer la performance environnementale des exploitations. Les contreparties environnementales de la nouvelle aide à l'hectare seront adaptées pour répondre aux spécificités des différents types d'élevage. Un soutien renforcé aux éleveurs les plus vulnérables financièrement est prévu.

Deux nouvelles primes à la production laitière et à l'engraissement.

Deux nouvelles primes verront le jour : l'une à la production laitière, l'autre à l'engraissement, et une majoration des aides a été décidée pour les cinquante-deux premiers hectares.

Le gouvernement souhaite également favoriser l'emploi en aidant les jeunes à s'installer grâce à un soutien de 100 millions d'euros. Objectif : 10 000 nouveaux agriculteurs par an contre 6 000 aujourd'hui. Les députés ont d'ailleurs adapté le contrat de génération à l'agriculture pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs. Mesure ciblée : les salariés devront être âgés de 26 à 30 ans à leur arrivée sur l'exploitation, alors que le contrat de génération ne concerne que les moins de 26 ans

Cette volonté de donner la priorité à l'élevage peut s'apparenter à un plan de relance du secteur. Il est en réalité un plan d'urgence destiné à aider les éleveurs à sortir du marasme qui les engloutit. Les dispositions, encore en discussion, du projet de loi d'avenir pour l'agriculture sont elles aussi de nature à doper davantage les filières d'élevage. Elles sont censées redonner un peu de poids aux producteurs face à la grande distribution qui minorise leurs marges. A l'Assemblée nationale, Stéphane Le Foll a encore enfoncé le clou en indiquant que l'enjeu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt est de maintenir la diversité des productions dans toutes les régions et de « combiner la performance économique avec la performance écologique ».

Cette détermination a été accueillie avec un soulagement particulier par les éleveurs de montagne pour qui la vitalité et la reconnaissance de leurs pratiques sont essentielles. « Aujourd'hui, notre objectif n'est pas d'alimenter un écomusée de la montagne ou un conservatoire des espèces domestiques, entend-on sur les massifs, mais bien de maintenir de véritables filières agricoles d'excellence aussi bien sur la qualité des produits que sur le respect de l'environnement et le maintien de la biodiversité des territoires fragiles qu'elles occupent. »

Dans le détail, les systèmes d'élevage local se caractérisent par un souci d'économie et d'autonomie fourragère, l'utilisation dans de nombreux cas de parcours collectifs de transhumance, la nécessité de caler le calendrier de reproduction et de naissances sur celui des ressources fourragères et des cycles de production plus longs.

Un plan d'urgence destiné à aider les éleveurs à sortir du marasme qui les engloutit.

Les éleveurs respirent mieux et la montagne s'en félicite. Pas question pour autant de verser dans une euphorie béate. Si l'ANEM a observé que les décisions à destination du secteur de l'élevage pour la PAC 2014-2020 vont globalement dans le sens voulu par des élus, le ciel n'est pas complètement dégagé. Ils regrettent en effet l'absence de pleine application du régime de la prime harmonisée à l'hectare dès la fin de la période de programmation.

Les éleveurs redoutent également que les majorations de l'indemnité compensatoire de handicap naturel qui, même en intégrant les montants de l'ancienne prime herbagère agro-environnementale (PHAE), qui n'est pas reconduite, ne soient pas à hauteur des surcoûts croissants que connaissent les exploitants en montagne.

L'ANEM met en garde contre la sollicitation des collectivités pour abonder le nouveau

CORAM

TRIBUNE À JEAN-LUC CHAUVEL, *président du Collectif des races locales de massif (CORAM[1])*

Jean-Luc Chauvel a suivi attentivement les travaux sur la PAC 2014-2020. Il estime que le rééquilibrage des fonds en faveur des élevages de montagne nécessitera des compléments si l'on veut pérenniser les races locales et les systèmes qui leur sont liés.

« Un signe fort en faveur de l'élevage et de la montagne mais pas de traitement spécifique pour les races locales de massif »

« Lorsqu'on passe en revue les mesures de la PAC 2014-2020 : convergence des droits à prime, surprime des premiers hectares, revalorisation des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)..., on ne peut que se réjouir du message envoyé vers l'élevage, en particulier celui de la montagne. Ces mesures vont entraîner un rééquilibrage vers les zones extensives et peu productives. Elles créeront un appel d'air, notamment pour les petites exploitations, souvent engagées dans des démarches de qualité ou vers la transformation fermière. Mais lorsqu'on regarde dans le détail, on a quelques interrogations : la politique envisagée ne prévoit aucune mesure particulière en faveur des races locales de massif, et ce malgré un principe institué par la loi d'orientation agricole de 2006. D'autre part, comment sera prise en compte la complémentarité plaine-montagne pour les exploitations pastorales situées hors zones des ICHN qui pratiquent la transhumance ?

Les races locales occupent majoritairement les zones les plus difficiles des massifs montagneux. Elles sont des vecteurs d'image positifs pour les filières de qualité et les territoires de montagne. Malgré leur importance économique dans ces régions, elles restent fragiles du fait de leur implantation très locale (la crise actuelle en Corse provoquée par la fièvre catarrhale en est un exemple frappant). Elles méritent donc un traitement spécifique.

C'est pour cela que nous militons pour une mesure agro-environnementale et climatique en faveur du pastoralisme, adossée à un volet de soutien des systèmes de races locales. Encore faudra-t-il qu'elle soit reprise dans les programmes régionaux de développement rural… Par ailleurs, il ne faut pas oublier la politique de massif qui reste un outil important de la structuration de l'économie agricole de la montagne. Les nouvelles conventions interrégionales de massif ne devront pas négliger les filières d'élevage de races locales et leurs besoins en termes de maintien du patrimoine biologique domestique, de structuration, d'innovation et de développement de ses produits. »

(1) Voir Repères p. 11.

fonds de modernisation des bâtiments d'élevage, afin de ne pas remettre en cause la dimension nationale de cette politique. Selon l'Association, cette dimension nationale seule permettra de garantir la nécessaire péréquation entre les territoires. L'engagement réel de l'Etat en faveur de la reconnaissance de la contribution déterminante du secteur de l'élevage à la production agricole française est un élément générateur d'espoir, mais il n'est pas suffisant. Avant de crier victoire et de voir les éleveurs produire sereinement, il faut constater le résultat des choix gouvernementaux sur le terrain et l'obtention des compléments et des ajustements nécessaires.

L'engagement de l'Etat en faveur de la reconnaissance de la contribution déterminante de l'élevage à la production agricole française est générateur d'espoir, mais il n'est pas suffisant.

Parmi le cheptel montagnard on compte plus de 3 millions de brebis et 360 000 vaches de races locales.

Les parlementaires de l'ANEM ont été entendus

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 janvier, a été enrichi de plusieurs dispositions en faveur des agriculteurs et de l'agriculture de montagne.

Les ajouts concernant la montagne résultent d'amendements soutenus par des parlementaires de la majorité et de l'opposition. Ils donnent ainsi à l'agriculture de montagne, notamment au secteur de l'élevage, une priorité et une visibilité absentes de la rédaction initiale.

Ces dispositions nouvelles portent principalement sur :

- l'affirmation de l'importance stratégique des secteurs de l'élevage et du pastoralisme dans la conduite de la politique du développement rural, et d'une politique spécifique à l'agriculture de montagne en application de l'article 8 de la loi du 9 janvier de 1985 ;
- le maintien d'un nombre d'exploitants agricoles sur l'ensemble des territoires en adéquation avec les enjeux d'accessibilité et d'entretien qu'ils représentent ;
- la représentation de la montagne au sein du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, et la consultation pour avis des comités de massif lors de l'élaboration des plans régionaux d'agriculture durable ;
- la surface minimale d'assujettissement (SMA) adaptée à la montagne ;
- la possibilité de solliciter les fédérations de chasse pour contribuer au retrait des prédateurs, à l'initiative du préfet ;
- la présentation, d'ici le 31 décembre, d'un rapport du gouvernement au Parlement sur le développement des formations biqualifiantes dans l'enseignement agricole ;
- la reconnaissance du rôle de la forêt dans la prévention des risques et la fixation des sols en montagne, justifiant une politique publique.

Ce résultat illustre la capacité de l'ANEM à élaborer des propositions en amont et en concertation, de façon consensuelle avec les pouvoirs publics, facilitant ainsi leur adoption.

QUESTIONS À JEAN-PAUL AMOUDRY, *sénateur de Haute-Savoie et président de la Société d'économie alpestre.*

DR

Jean-Paul Amoudry emploie une jolie formule pour définir le pastoralisme. Il parle d'une « tradition d'avenir » qui offre l'exemple de métiers anciens ayant su effectuer leur mutation en termes d'équipements et offrir des conditions de travail intégrées dans le XXIe siècle. A ses yeux, le rééquilibrage des crédits en faveur de l'élevage va permettre au pastoralisme de connaître une nouvelle vigueur.

« L'activité pastorale est très solitaire mais doit être aussi très solidaire »

PLM : Quelle est la situation du pastoralisme en zone de montagne ?

Jean-Paul Amoudry : Le pastoralisme demande un accompagnement fort par les milieux professionnels, associatifs et les collectivités. C'est en effet une activité fragile qui repose en particulier sur la capacité, pour les éleveurs, à distribuer des produits de qualité, que ce soit la viande, le lait, le fromage, et au prix d'innombrables heures de travail des hommes et des femmes de nos montagnes.

En Haute-Savoie, nous avons, comme bien souvent ailleurs, des associations foncières pastorales qui aident au développement d'équipements pour les réseaux d'accès, pour les réseaux d'eau, pour le défrichement, tandis que les collectivités apportent leur contribution pour des problèmes fonciers ou de ressources en eau. Dans ces conditions, le pastoralisme peut se déployer de façon satisfaisante.

PLM : Comment appréhendez-vous les mesures en faveur de l'élevage qui viennent d'être prises par la France pour la période 2014-2020 ?

J.-P. A. : Ce rééquilibrage est bienvenu. Il a permis de mieux reconnaître la question du handicap naturel. Nous avons aussi noté avec satisfaction que la disparition de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) a été compensée par une revalorisation de l'indemnité compensatrice du handicap naturel de l'ordre de 15 %, soit une augmentation d'environ 300 millions d'euros par an.

En outre, elle est abondée par une surdotation pour les cinquante premiers hectares. Ce qui permet d'aider davantage les petites et les moyennes exploitations, plus nombreuses en montagne qu'en plaine.

PLM : Que peut-on en espérer pour l'emploi ?

J.-P. A. : Pour l'emploi, le soutien financier est un élément indispensable mais certainement pas suffisant. L'emploi résulte de quantité de facteurs. La confiance est particulièrement nécessaire pour s'engager dans des métiers pastoraux. Elle découle à la fois de garanties à moyen et à long terme, en particulier sur le foncier, et de stabilité en toute chose, comme pour toute entreprise.

Avec les associations foncières pastorales et les conventions pluriannuelles de pâturage, nous avons des éléments de stabilité, mais dans des départements où le foncier est convoité pour d'autres usages, il faut des garanties, et le foncier en est une importante. Cette confiance est aussi fragilisée par les risques pesant sur les troupeaux liés à la présence de prédateurs. Cette situation crée un stress et une grande inquiétude.

Enfin, pour que l'emploi puisse se développer, nous devons également apporter aux éleveurs des conditions de vie familiale dignes du monde d'aujourd'hui. C'est tout ce contexte économique, social, humain et associatif, qui leur est nécessaire. L'activité pastorale est à la fois très « solitaire », mais elle doit être aussi très « solidaire ».

« Un risque de prédation, chaque jour et chaque nuit »

Comme de nombreux autres élus de la montagne, Jean-Paul Amoudry s'interroge sur les mesures qui pourraient être prises pour rendre compatible la pérennité du pastoralisme dont « tout le monde s'accorde à reconnaître l'intérêt culturel, économique, social et touristique », et le confinement du loup dans des espaces où il ne présenterait plus de danger.

« Pour l'éleveur, la nature est difficile en montagne. Il doit affronter les intempéries et bien d'autres éléments naturels, témoigne Jean-Paul Amoudry. Si, en plus, le troupeau est soumis à un risque permanent de prédation, la profession se trouve fragilisée de manière extrêmement grave. Par rapport aux dispositions actuelles, nous sommes allés assez loin dans l'analyse et nous affirmons qu'il y a une réelle incompatibilité entre les troupeaux et les prédateurs. Je ne connais pas beaucoup de métiers qui accepteraient d'avoir cette épée de Damoclès en permanence au-dessus de la tête. C'est ma conviction profonde. »

« Cela étant, poursuit le sénateur, je connais les engagements de notre pays aussi bien dans le cadre de la convention de Berne[1] que les contraintes liées au droit communautaire. Je sais aussi que quelque 80 % de nos concitoyens vivent en dehors du contexte rural et montagnard, et que pour eux, dans l'imaginaire des contes de leur enfance, tout animal est sympathique… Et même le loup qui dévore l'agneau. Mais si on revient à des choses concrètes et économiques, que faire ? Déployer davantage de chiens patous poserait des difficultés pour les activités touristiques avec, au bout du compte, une efficacité très relative. Tout ceci, à grands frais, au nom de la protection d'une espèce dont la survie n'est absolument pas menacée sur la planète.

DR

« Il y a une réelle incompatibilité entre les troupeaux et les prédateurs. »

Alors, peut-on confiner le loup dans des espaces très éloignés des activités pastorales, afin de restituer à celles-ci toute la sérénité qui leur est nécessaire ? En attente d'un retour à une situation idéale, il me semble nécessaire que notre pays entame une discussion sur la convention de Berne. »

(1) Voir Repères, p. 11.

L'élevage, richesse de la montagne

Sur les massifs montagneux français, on dénombre trente et une races locales d'ovins et de bovins. On les trouve dans environ 35 000 exploitations. Elles représentent plus de 3 millions de brebis et 360 000 vaches. Des troupeaux qui entretiennent des paysages diversifiés et permettent de prévenir les risques naturels, incendies ou avalanches. 85 % de leurs effectifs sont concentrés sur quatre massifs.

Dans les Alpes, au nord, deux races locales bovines dominent : la race abondance, quatrième race laitière française, avec 55 000 têtes, et la race tarentaise, composée de 13 500 vaches. Ces deux races sont réputées pour la qualité de leurs fromages, notamment le beaufort, l'abondance, la tome des Bauges et celle de Savoie, l'emmental de Savoie ou le reblochon.

Au sud du massif des Alpes (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Vaucluse et Var) prévaut une forte tradition ovine allaitante avec plus de 2 000 éleveurs et 650 000 brebis. Les préalpes du sud avec 265 000 brebis, les mérinos d'Arles avec 250 000 brebis et les mourérous avec 10 000 brebis, sont les trois races rustiques principales. Produit phare de ces races : l'agneau de Sisteron.

Le Massif central a une importante vocation d'élevage, production de veaux broutards (33 % du cheptel bovin allaitant français), production ovine laitière (deux tiers de la production nationale de lait de brebis) et production d'agneaux (40 % de la production nationale). Deux races locales bovines allaitantes ont leur berceau au cœur du Massif central : la race aubrac, avec 131 000 vaches, et la race salers, avec 202 000 têtes. Plus au sud, figure la race lacaune, première race ovine française en effectif et qui possède deux branches : l'une de production laitière (850 000 brebis), l'autre pour la production de viande (320 000 brebis). A l'ouest, on trouve la race causse du Lot, avec 106 000 brebis, dont l'emblème est l'agneau du Quercy.

Six autres races locales ovines allaitantes occupent le nord et l'est du massif : la blanche du Massif central, première race rustique allaitante française en effectif, avec 350 000 têtes, la bizet, la grivette, la limousine, la noire du Velay et la rava. Ces races sont spécialisées dans la production d'agneaux sous la mère.

Le massif de Corse abrite depuis toujours une population agropastorale dont la brebis corse est le pilier économique.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, 480 000 brebis produisent 44 millions de litres de lait. Races principales : la manech tête rousse avec 100 000 têtes, la basco-béarnaise, ou basquaise, avec 25 000 têtes, et la manech tête noire qui comprend 19 000 têtes.

Cinq races locales ovines allaitantes sont originaires de la zone centrale des Pyrénées : la tarasconnaise, avec 150 000 brebis, l'aure et campan, la barégeoise, la castillonaise et la lourdaise. Elles sont toutes spécialisées dans la production d'agneaux fermiers sous la mère ou d'agneaux de lait.

La race gasconne, race bovine allaitante, robuste et puissante, présente sur l'est de la chaîne des Pyrénées (Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales), comptabilise 21 000 vaches.

> Un secteur qui doit son succès à des races de renom typiquement montagnardes.

REPÈRES

LA LOI PASTORALE DE 1972

La loi pastorale, qui vient de fêter ses 40 ans, est à l'origine de la création de trois outils essentiels pour le pastoralisme :

- Les associations foncières pastorales (AFP) qui permettent de regrouper différents propriétaires de terrains pour restructurer le foncier pastoral.
- Les groupements pastoraux (GP) qui visent le regroupement de plusieurs exploitants afin de rénover les pratiques collectives traditionnelles dans un cadre juridique contemporain.
- Les conventions pluriannuelles de pâturage (CPP) qui créent des formes de location spécifiques adaptées pour fonder juridiquement de nouvelles relations entre propriétaires et utilisateurs des surfaces pastorales.

LA CONVENTION DE BERNE

La convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, signée le 19 septembre 1979 à Berne, en Suisse, est entrée en vigueur le 1er juin 1982. Elle a pour but d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leur habitat naturel, et de protéger les espèces migratrices menacées d'extinction.

Ses quatre annexes dressent la liste des espèces animales ou végétales par degrés de protection (statut de protection simple ou renforcé) ainsi que les moyens et les méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdites.

LE COLLECTIF DES RACES LOCALES DE MASSIF (CORAM)

Le CORAM milite en faveur d'un soutien de systèmes d'élevage de races locales de massif alliant performance économique (systèmes autonomes et économes, filières de qualité), et écologique (maintien de la biodiversité naturelle par le pastoralisme et de la diversité génétique des races).

Cette association a été fondée en 2007 à la suite de la loi d'orientation agricole instaurant le principe de « préservation par l'Etat de la diversité des ressources génétiques en faisant un effort spécifique pour les races locales, en particulier dans les zones de montagne ».

DR

La présidente de l'ANEM entourée d'Alain Calmette et de Jean-Pierre Vigier.

Audition de l'ANEM par la mission parlementaire sur les zones de revitalisation rurale

La présidente de l'ANEM, Frédérique Massat, et le secrétaire général, Laurent Wauquiez, ont pu faire entendre la position des élus de la montagne concernant l'avenir des zones de revitalisation rurale (ZRR), le 7 janvier, devant la mission parlementaire présidée par Alain Calmette, député du Cantal, et Jean-Pierre Vigier, député de Haute-Loire.

La présidente a d'emblée rappelé que le dispositif des zones de revitalisation rurale avait été créé sous l'impulsion de Patrick Ollier, ancien président de l'ANEM, avec l'objectif de compenser les difficultés particulières rencontrées par certains territoires ruraux et de montagne en matière de démographie et d'économie. Le classement d'une commune de montagne en ZRR constitue un véritable instrument d'aménagement du territoire concourant au rétablissement des équilibres dans des zones frappées de handicaps naturels.

Stabiliser dans la durée ce dispositif en évitant une remise en cause dans chaque loi de finances.

A ce jour, 3 640 communes de montagne sur 6 312 sont classées en ZRR, soit 58 %. La présidente a mentionné un questionnaire adressé en 2009 aux quarante-huit départements comprenant des zones de montagne, relatif aux ZRR. Les rapporteurs se sont montrés très intéressés par les résultats de cette étude pour enrichir leur futur rapport.

En effet, l'analyse des réponses démontre l'utilité des dispositifs d'exonération pour maintenir une activité économique et offrir des services indispensables aux usagers habitant dans ces communes de montagne. Les organismes concernés sont principalement les hôpitaux ruraux, les structures pour les personnes âgées, les enfants et les adultes handicapés, ainsi que ceux offrant des prestations de services à domicile. En termes financiers, aussi bien qu'en termes d'emplois et de services fournis à la population, les ZRR sont vitales pour de nombreuses communes.

Frédérique Massat et Laurent Wauquiez ont insisté sur la nécessité de stabiliser ce dispositif dans la durée, en évitant une remise en cause systématique et annuelle dans chaque loi de finances. En effet, ils constatent et combattent depuis 2008 la menace permanente qui plane sur les ZRR, sources d'économie convoitée par le ministère de l'Economie et des Finances. Ils sont favorables à une évolution des critères permettant de faire bénéficier une commune du classement en ZRR avec plusieurs garanties indispensables : étude préalable de l'impact des nouveaux critères, sortie progressive pour les entreprises, sans recouvrement des cotisations sociales, avec effet rétroactif au 1er janvier de l'année en cours, en cas de sortie d'une commune du dispositif ZRR, maintien pour les entreprises de l'exonération de cotisations sociales pour le temps restant à courir pour les contrats d'embauche prenant effet avant la publication de la nouvelle liste.

Enfin, la présidente et le secrétaire général ont exigé la participation de l'Association au futur groupe de travail, placé sous l'égide de la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, qui sera chargé de dégager des nouveaux critères de classement en application du principe d'équité territoriale.

L'arrêté sur le calendrier scolaire 2014-2017 est paru

Conformément aux annonces faites aux élus de la montagne par Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, l'arrêté fixant le calendrier scolaire triennal 2014-2017 comprend les modifications attendues pour le calendrier 2016-2017, le retour des vacances de Noël en semaines pleines et des vacances de printemps avancées d'une semaine. Les vacances de printemps restent trop tardives, mais le ministre a précisé récemment qu'il est disponible pour engager des négociations.

	2014-2015			2015-2016			2016-2017		
	Zone A	Zone B	Zone C	Zone A	Zone B	Zone C	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des enseignants	Vendredi 29 août			Vendredi 28 août			Mercredi 31 août		
Rentrée des élèves	Lundi 1er septembre			Lundi 31 août			Jeudi 1er septembre		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre			Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre			Du mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre		
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier			Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier			Du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier		
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février	Du samedi 21 février au lundi 9 mars	Du samedi 14 février au lundi 2 mars	Du samedi 13 février au lundi 29 février	Du samedi 6 février au lundi 22 février	Du samedi 20 février au lundi 7 mars	Du samedi 18 février au lundi 6 mars	Du samedi 11 février au lundi 27 février	Du samedi 4 février au lundi 20 février
Vacances de printemps	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai	Du samedi 16 avril au lundi 2 mai	Du samedi 9 avril au lundi 25 avril	Du samedi 23 avril au lundi 9 mai	Du samedi 22 avril au lundi 9 mai	Du samedi 15 avril au lundi 2 mai	Du samedi 8 avril au lundi 24 avril
Début des vacances d'été	Samedi 4 juillet			Samedi 2 juillet			Jeudi 6 juillet		

Sources : Arrêté du 21 janvier 2014 fixant le calendrier scolaire pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (*JORF n°0020 du 24 janvier 2014*).

Zone A : Académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse. **Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg. **Zone C :** Académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

Audition de l'ANEM sur la proposition de loi sur la réduction d'activité des moniteurs de ski

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 21 janvier, les propositions de loi déposées en termes identiques par la présidente de l'ANEM, Frédérique Massat, et Bruno Le Roux, député de Seine-Saint-Denis et président du groupe socialiste à l'Assemblée, visant à la mise en place d'un dispositif de réduction d'activité des moniteurs de ski ayant atteint l'âge de la retraite. Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, en tant que rapporteur de ces textes, a auditionné la présidente, Frédérique Massat, et Laurent Wauquiez, secrétaire général de l'Association, le 7 janvier.

Un texte adopté par l'Assemblée dont les élus de montagne sont à l'origine.

De gauche à droite : Laurent Wauquiez, secrétaire général, Marie-Noëlle battistel, députée de l'Isère, Frédérique Massat, présidente de l'ANEM.

Depuis 1963, les Ecoles du ski français (ESF) appliquent un dispositif de réduction d'activité des moniteurs afin de permettre l'accueil des nouvelles générations de formateurs. Cependant, le fondement de ce principe a été remis en cause par la transposition d'une directive européenne en mai 2008 sur la lutte contre les discriminations, au motif d'une différenciation entre professionnels en raison de leur âge.

Depuis, plusieurs juridictions saisies par des moniteurs de ski ont eu à se pencher sur la question, ce qui a amené le Syndicat national des moniteurs de ski (SNMS), à adopter en 2012, après consultation du défenseur des droits, un nouveau pacte intergénérationnel ou « pacte Chabert ». Ce qui n'a pas empêché de nouveaux recours. La Cour de cassation doit elle-même se prononcer sur la question au mois d'avril.

Lors de cette audition, Marie-Noëlle Battistel a rappelé que l'intérêt du texte réside à la fois dans la sécurisation juridique du mécanisme, mais aussi dans l'encadrement plus progressif de la réduction d'activité pour les moniteurs ayant atteint l'âge de la retraite. En effet, la réduction d'activité ne pourra excéder 30 % durant trois ans pour les moniteurs concernés, et 50 % les deux années suivantes.

La présidente de l'ANEM a rappelé le soutien de l'Association envers le dispositif. Deux précisions ont été apportées : rien n'interdit aux moniteurs de ski de continuer à exercer leur profession en dehors du cadre des associations ou de l'ESF, avec une clientèle qu'ils ont constituée au fil des années (avantage que ne possèdent pas les nouveaux moniteurs), l'objectif de la loi est bien de faire « rentrer dans l'activité » les nouveaux moniteurs plus facilement, et d'accompagner la dégressivité d'activité des plus anciens.

Afin de démontrer la position consensuelle des élus de la montagne, la proposition de loi est déposée dans des termes identiques par divers partis de la majorité et de l'opposition. En effet, Laurent Wauquiez a confirmé qu'il y avait scrupuleusement veillé. Enfin, pour renforcer l'aspect intergénérationnel de la loi, il a proposé qu'apparaisse plus explicitement dans le texte la liaison entre les générations.

PREMIÈRES RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL DES ASSISES DU TOURISME

Lancées par le Premier ministre le 5 novembre dernier, les Assises du tourisme se tiendront jusqu'en avril. Neuf thématiques ont été définies. Les différents groupes de travail se sont tous réunis pour la première fois fin décembre 2013.

L'Association nationale des élus de la montagne a participé à trois réunions dont les thèmes étaient de diversifier l'offre touristique, de favoriser l'investissement, et de fédérer et dynamiser les pouvoirs publics en faveur du tourisme.

Ces réunions, premières d'une série de trois, rassemblaient différents intervenants, des élus ou leurs représentants, des professionnels et des associations. Le but est d'arriver à dégager entre cinq et dix points d'actions par groupe de travail. Avec pour objectif de redynamiser le tourisme et de renforcer l'attractivité de la France, afin d'atteindre les 100 millions de touristes qui voyagent dans l'Hexagone et de redevenir le numéro 1, en Europe, en termes de recettes.

En parallèle, les représentants de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), ceux de l'ANEM et de l'Association nationale des maires des stations classées & des communes touristiques (ANMSCCT), ainsi que de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) se sont réunis afin d'établir des propositions communes. En matière touristique, ces associations ont l'habitude de défendre les mêmes positions afin de donner plus de poids à leurs revendications.

Cette rubrique a pour objectif de rendre compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire de la présidente et du secrétaire général de l'ANEM, et plus largement des députés et sénateurs membres du bureau, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par «PLM» peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et de leurs réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne grâce au lien mentionné pour chacune.

David Debray / Fotolia.com

Sénat

Assemblée nationale 2013

Inégalités d'application de la loi Littoral entre les milieux maritimes et lacustres

Question écrite de Joël Giraud, député des Hautes-Alpes
«Journal officiel de l'Assemblée nationale» du 24 décembre 2013.

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur des inégalités d'application de la loi Littoral, entre les milieux maritimes et lacustres, qui pénalisent le Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP). Un des objectifs de la loi Littoral est d'encadrer l'aménagement des côtes pour les protéger des excès de la spéculation immobilière. L'application réglementaire de la loi est plus restrictive pour les espaces lacustres. Cette divergence juridique repose sur les articles L.2124-1 à L.2125-5 du code général de la propriété des personnes publiques, lesquels permettent, sous conditions, l'installation d'équipements d'accueil et notamment de restauration légère sur les plages issues du seul domaine public maritime. Le domaine public de Serre-Ponçon est ainsi exclu de cette application réglementaire.

Tomert / Fotolia.com

Le lac de Serre-Ponçon, du fait de sa superficie de plus de 1 000 ha, est soumis à la loi Littoral.

Dans un souci de développement durable de la retenue hydroélectrique de Serre-Ponçon dont les versants sont également soumis aux dispositions contraignantes de la loi Montagne, les administrateurs du SMADESEP regrettent de ne pouvoir avec discernement réaliser des équipements d'accueil de qualité sur les rivages et sécuriser les établissements de restauration légère préexistants tout en renforçant le niveau d'exigence à leur encontre. C'est pourquoi ils souhaiteraient que le domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon puisse bénéficier de l'extension des dispositions définies aux articles L.2124-1 à L.2125-5 du code général de la propriété des personnes publiques au même titre que le domaine public maritime. La présente question fait suite aux interpellations successives telles qu'ils les ont déjà exprimées les 24 janvier 2012 et 29 janvier 2013.

Les réponses apportées par le gouvernement, et notamment celle du 21 mai 2013, font apparaître une distinction entre domaine public maritime, où la notion de service public balnéaire est reconnue, et domaine public fluvial, où ce service ne l'est apparemment pas. Les élus du territoire de Serre-Ponçon, s'étonnent de cette distinction alors même que près d'une quinzaine de sites de baignade font l'objet de prélèvements d'analyses de la qualité des eaux imposés par les pouvoirs publics et que six plages publiques surveillées, et prochainement neuf, existent sur la retenue artificielle.

Pour autant, la réponse faite le 21 mai 2013 laisse à penser que des conventions d'occupation temporaire du domaine public de Serre-Ponçon telles qu'elles existent aujourd'hui, au nombre d'une soixantaine, permettraient d'organiser ces quelques activités de restauration sur les berges du grand lac artificiel. Aussi, le député des Hautes-Alpes lui demande de bien vouloir lui préciser les conditions de compatibilité de cette éventualité intéressante avec les dispositions réglementaires qu'impose la loi Littoral dans la bande littorale des cent mètres.

http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-47191QE.htm

La dispersion géographique des élèves et les aléas de la météo ont une incidence sur l'application de la réforme des rythmes scolaires.

DR

Olivier Dessin/Fotolia.com

Rythmes scolaires dans le premier degré en zone de montagne

DR

Question écrite de Gérard Larcher, sénateur des Yvelines
«Journal officiel du Sénat» du 16 janvier 2014.

M. Gérard Larcher attire l'attention de M. le ministre de l'Education nationale sur la mise en place des rythmes scolaires dans le premier degré en zone de montagne.

Certaines inspections académiques ont en effet suggéré de se rapprocher des structures d'éducation populaire et jeunesse des communes les plus importantes pour assurer les nouvelles missions durant le temps périscolaire. Or, en raison de l'enneigement important (près de six mètres cumulés durant l'hiver 2012-2013 dans les Alpes) et de la rigueur hivernale (qui peut durer six mois), cette solution de mutualisation peut occasionner des trajets allant jusqu'à quarante-cinq minutes aller-retour pour les enfants en école primaire. Elle n'est donc pas satisfaisante.

La question climatique et géographique pour les communes de montagne semble ne jamais être évoquée dans le débat sur les rythmes scolaires. Par conséquent, le sénateur lui demande de bien vouloir examiner cette considération spécifique.

http://www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ140110040.html

LES DATES

6 février
- Conférence annuelle du Plan France THD
- Comité de pilotage des Assises nationales des risques

11 février
Comité de pilotage Orange - Paroles d'élus

12 février
Présentation du rapport montagne à la commission du développement durable du Sénat

13 février
Audition de l'ANEM par la mission d'information sur la permanence des soins

3 mars
Vacances parlementaires (jusqu'au 6 avril)

RENCONTRE

L'ONF en visite à l'ANEM

La présidente de l'Association, Frédérique Massat, a reçu le 16 janvier le président du conseil d'administration de l'Office national des forêts (ONF), Jean-Yves Caulet, accompagné de son directeur de l'environnement et des risques naturels, Albert Maillet, et du directeur technique national du Service de Restauration des terrains en montagne (RTM), Olivier Marco.
Les échanges ont surtout porté sur les actions conjointes à mener en vue d'assurer au Service RTM les moyens et/ou les voies d'évolution lui permettant de répondre aux sollicitations croissantes dont il fait l'objet.
Ainsi, le recours par les préfets à l'expertise RTM pour décider de la fermeture des voies menacées par les avalanches a été évoqué. Le fait que les agents de l'ONF ne soient pas soumis à astreinte justifie trop souvent que les directions des routes dans les directions départementales des territoires (DDT), préconisent des fermetures par abus de précaution, notamment à la veille des week-ends. Le sujet soulève la question de savoir qui peut ou doit relayer l'expertise des techniciens RTM, et avec quels moyens.

> L'essentiel de l'échange a porté sur les actions conjointes à mener pour permettre au RTM de répondre aux sollicitations croissantes dont il fait l'objet.

L'éventualité d'une complémentarité avec des personnels des départements ou des Régions, ou encore des domaines skiables des stations de sports d'hiver, a été abordée, ainsi que celle d'ouvrir plus largement les modules de formation originaux et adéquats dispensés par le RTM lui-même.
Par ailleurs, les participants à la rencontre se sont félicités que les missions d'intérêt général confiées au RTM, qui sont toutes des missions régaliennes de l'Etat, soient financées à 100 % par ce dernier, dans le cadre de l'actuelle convention spécifique Etat-ONF. Ils se sont engagés à veiller au respect de ce principe dans la future convention 2016-2020.

DR

De gauche à droite : Pierre Bretel, délégué général de l'ANEM, Frédérique Massat, Jean-Yves Caulet, président du conseil d'administration de l'ONF, Albert Maillet, directeur de l'environnement, et Olivier Marco, directeur technique RTM.

L'ÉLU DU MOIS

JACQUES LARROCHETTE : LE SOUCI DU DEVOIR ACCOMPLI

DR

Membre du comité directeur depuis 2008 où il représente le conseil général du Rhône, Jacques Larrochette a exercé des fonctions d'encadrement dans les secteurs de la banque et des assurances. Il s'est engagé très tôt dans la vie publique : dès l'âge de 15 ans dans la vie associative, puis à 36 ans dans la vie politique en devenant conseiller municipal de Saint-Forgeux, une commune de 1 500 habitants étagée entre 350 et 800 m, située dans les monts du Lyonnais. Maire de cette commune depuis vingt-quatre ans, il est également premier vice-président de la communauté de communes du pays de Tarare (seize communes pour près de 23 000 habitants). En tant que conseiller général du canton de Tarare depuis 2008, il est au sein du conseil général du Rhône membre du bureau exécutif, membre la commission permanente et participe aux travaux de la commission des finances. Il s'est également investi au sein de divers organismes, comme le Syndicat intercommunal des eaux de la région de Tarare, le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine, l'Association des maires du Rhône, l'Association des maires ruraux, ou encore l'Association des populations des montagnes du monde.
Unanimement reconnu pour son implication et sa droiture, son savoir-faire d'élu a été récompensé l'an dernier avec l'attribution de la médaille d'honneur de vermeil pour les trente années de mandat passées au service de ses concitoyens, et sa nomination en tant que chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Il n'en a pas moins décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales.

SIGNATURE

Une convention nationale pour renforcer la sécurité des remontées mécaniques

A la fin de la saison 2012-2013, suite aux incidents de télésièges, le ministre chargé des Transports, Frédéric Cuvillier, a lancé un plan d'action pour le renforcement de la sécurité des remontées mécaniques. Le 24 janvier à La Clusaz (Haute-Savoie), a eu lieu la signature de la convention nationale de partenariat entre le Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF), le Syndicat international des moniteurs de ski (SIMS), l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA), et Domaines skiables de France (DSF). Cette convention doit coordonner les actions d'accompagnement des usagers et de rappeler les règles d'utilisation des remontées mécaniques.

> Coordonner les actions d'accompagnement des usagers et rappeler les règles d'utilisation des remontées mécaniques.

Le ministre, l'ANEM, et l'Association nationale des mai-res de stations de montagne (ANMSM) ont signé la convention en tant que parties en présence afin d'apporter leur soutien au dispositif. Jean Picchioni, président de la communauté de communes du Grésivaudan, trésorier de l'ANEM, représentait l'Association. Sophie Dion, députée de Haute-Savoie, et Jean-Paul Amoudry, sénateur de Haute-Savoie, assistaient également à cet événement.

Le texte intégral de la convention est sur www.anem.org

Brad Pict/Fotolia.com

La convention a pour but une meilleure connaissance par le public des règles d'utilisation des remontées mécaniques.

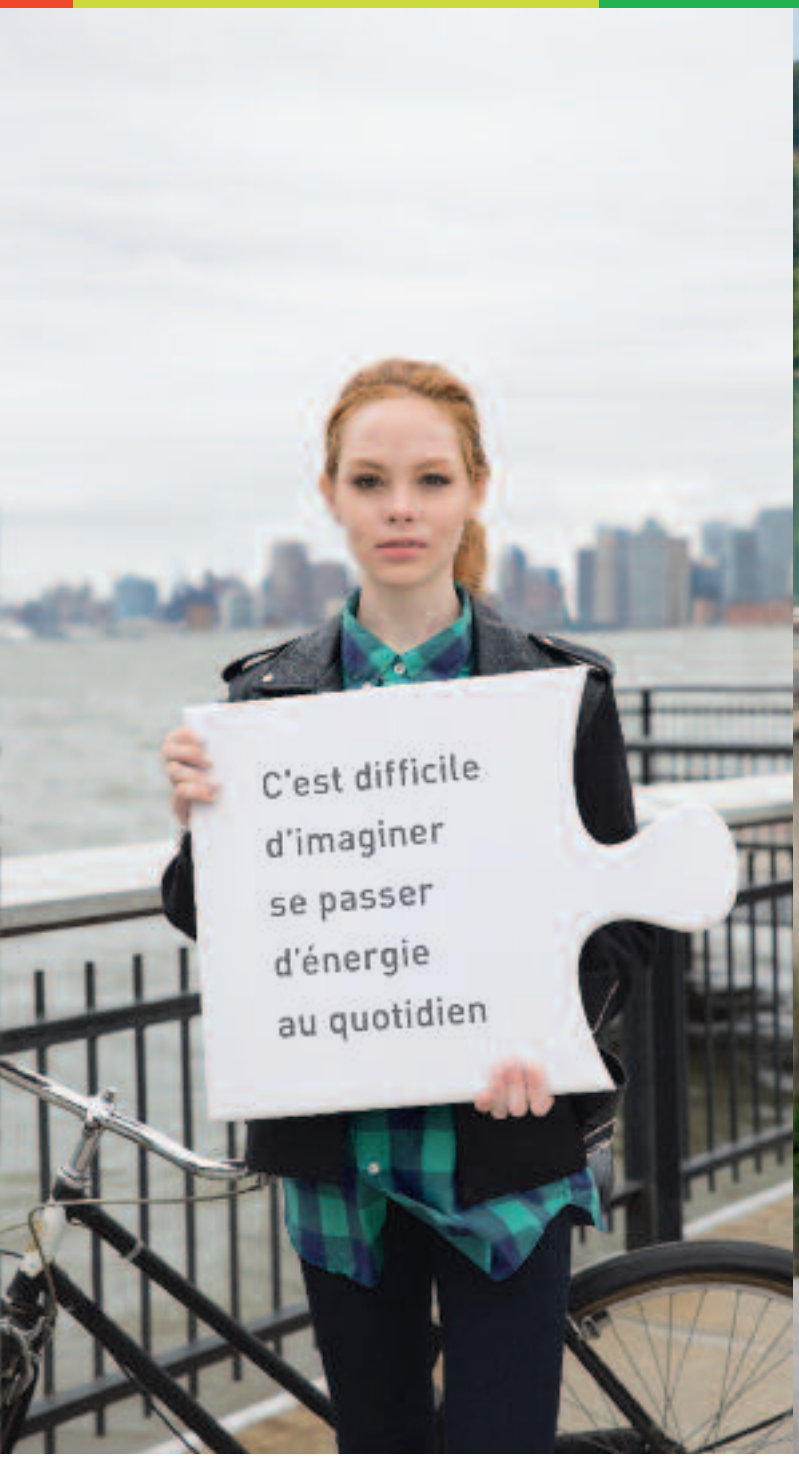

GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 412 824 089 € - RCS NANTERRE 542 107 651 - PUBLICIS CONSEIL

Acteur mondial
de l'énergie :
électricité, gaz naturel,
services à l'énergie.

Plus de réponses sur gdfsuez.com

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !